

# La VIe République

## **Tous les politiques actuels ont le droit a une retraite après un mandat , est ce que si on réécrit la constitution on devra encore payer pour eux ?**

La constitution sera entièrement réécrite par le peuple, il lui appartiendra donc d'y inscrire lui-même les mesures qui lui conviennent concernant ce sujet.

La constitution sera ensuite votée par référendum pour éventuellement l'adopter. Par ailleurs, les citoyens auront la possibilité de convoquer un référendum d'initiative populaire dans le cadre de la sixième république. Ils pourront y proposer les lois de leur choix à condition de réunir un certain pourcentage de soutien parmi le peuple.

Référence ID de l'article : #1103

Auteur : Simon Verdière

Dernière mise à jour : 2017-07-20 20:35